PROPRIETAIRES-BAILLEURS												
LI : Loyer intermédiaire LCS : Loyer conventionné social LCTS : loyer conventionné très social												
Dossiers engagés à compter de la date de publication du PAT 2020  LCTS		imum de subvention Anah		Prime de réduction de loyer Anah			Prime de réservation			Subventions Dijon métropole		
		LCTS	LCS	LI	LCTS	LCS	Prime Habiter Mieux si 35% de gain énergétique	LCTS		LCS	LCTS LCS	
									LCTS		Prime Rénovéco si gain énergétique après travaux ≥40% 1000€	
Projets de travaux lourds pour réhabiliter un logement  Plafond : 1000€ HT/m², max. 80 m²/logt		45%	40%	30%	subvention de DM, da max Conditions cumu conventionnement dan	Montant égal à 3 fois le montant de la subvention de DM, dans la limite de 150 €/m² maximum.  Conditions cumulatives : En cas de conventionnement dans le secteur social ou très social / Uniquement en secteur tendu						
Projets de travaux d'amélioration Plafonds de travaux : 750 € HT/m², Max. 80 m²/logt	Pour la sécurité et la salubrité de l'habitat	45%	40%	30%			-	2000 € par logement doublée en secteur tendu	Prime exceptionnelle de 1000 € jusqu'au 31/12/22 Conditions : logement conventionné confié à une		100€/m2	70€/m2
	Pour réhabiliter un logement dégradé	35%	30%	20%			-					
	A suite d'une procédure RSD ou d'un contrôle de décence	35%	30%	20%			1 500 €		structure agréée d'intermédiation locative pour une durée d'au moins 3 an Cumulable avec la déduction	ırée d'au moins 3 ans		
	Travaux d'amélioration des performances énergétiques	35%	30%	20%			1 500 €		fiscale pouvant aller jusqu'à 85%			
	Pour l'autonomie de la personne	45%	40%	30%			-				Prime adaptation de <b>1000€</b>	Prime adaptation de <b>500€</b>
	Transformation d'usage	25%	25%	10%			-				35€/m² uniquement dans le cadre d'une rénovation permettant de retrouver la destination initiale d'habitation	
PROPRIETAIRES-OCCUPANTS												
Dossiers engagés à compter de la date de publication du PAT 2020			Taux maximum de subvention – Anah		Primes Habiter Mieux		Subventions Dijon métropole					
			Très modestes	Modestes	Très modestes	Modestes	Très modestes		Mod	estes		
Projets de travaux lourds Plafond de travaux : 50 000€ HT			55,00%	50,00%	-	-	10%	Prime Rénovéco	5%			
								+ 10				
Projets de travaux d'amélioration Plafond de travaux : 20 000€ HT	Pour la sécurité et la salubrité de l'habitat		55%	50%	-	-	- Prime adaptation			- Prime adaptation		
	Pour l'autonomie de la personne		55%	35%	-	-	10%	pour les GIR 1à 4 : + 10 %	5%	pour les GIR 1à 4 : + 10 %		
	Pour la précarité énergétique	Habiter Mieux Sérénité	60%	45%	10 % du montant des travaux HT subventionnables par l'Anah dans la limite de 2000 €	10 % du montant des travaux HT subventionnables par l'Anah dans la limite de 1600 €	10% Prime Rénovéco +10 %					